



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six

Le : 15 Avril

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PATRICK MAZZER

date de la convocation du Conseil Municipal : 10/04/2026

PRESENTS : MM. PATRICK MAZZER – MAGALIE NAY BEN AMOR – JEAN-MARC MASINI– NELLY BERNIER – ROMUALD DELCOURT – JULIE CHIARADIA – ~~GUILLAUME BOULBIN~~ – ISABELLE ANDREAZZA– MEHDI GASMI – SANDRA TREVISIOL– SERGE CAMBOS – NATHALIE GALLO – EMILIE RIVIERE – CYRIL CABIAC – SABINE BARRE– JACQUES TRIGNAC – CARLOS SANTOS – MARINA LIM – GUILLAUME DEMIAUTTE – PASCAL DE SERMET – FABIENNE VASSALO – CLAUDE DULIN – ~~MAGALIE CAMINADE~~

ABSENTS : MME MAGALIE CAMINADE

PROCURATION :

MME MAGALIE CAMINADE AYANT DONNE POUVOIR A M. DE SERMET
M. BOULBIN AYANT DONNE POUVOIR A M. DELCOURT

OBJET

Composition des
commissions
permanentes

Madame Nathalie GALLO a été élue secrétaire,

Madame NAY BEN AMOR rappelle que l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Chaque adjoint est responsable d'une commission dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Maire.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Vu le règlement intérieur de la commune de Colayrac-Saint Cirq et notamment son article 7 « commissions municipales »,

AR Prefecture

047-214700692-20260415-D2026041502-DE
Reçu le 28/04/2026

Considérant les 7 commissions permanentes créées, à savoir :

- 1°) Attractivité et Rayonnement
- 2°) Aménagement et cadre de vie
- 3°) Pilotage et Ressources
- 4°) Enfance et jeunesse
- 5°) Solidarités et santé
- 6°) Vie locale et sécurité
- 7°) Mobilité et Accessibilité

Considérant que le nombre maximal des membres de chaque commission est fixé à 6,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Élit les membres des commissions permanentes comme suit :

1°) Attractivité et Rayonnement

Magalie NAY BEN AMOR	Jean-Marc MASINI
Nathalie GALLO	Cyril CABIAC
Serge CAMBOS	Fabienne VASSALLO

2°) Aménagement et cadre de vie

Jean-Marc MASINI	Serge CAMBOS
Guillaume BOULBIN	Guillaume DEMIAUTTE
Sandra TREVISIOL	Pascal DE SERMET

3°) Pilotage et Ressources

Nelly BERNIER	Sabine BARRÉ
Romuald DELCOURT	Marina LIM
Julie CHIARADIA	SIEGE VACANT

4°) Enfance et jeunesse

Projet jeunesse, action éducative locale,

Romuald DELCOURT	Jacques TRIGNAC
Emilie RIVIERE	Nathalie GALLO
Marina LIM	Magalie CAMINADE

AR Prefecture

047-214700692-20260415-D2026041502-DE
Reçu le 28/04/2026

5°) Solidarités et santé

Julie CHIARADIA	Sabine BARRÉ
Emilie RIVIERE	Isabelle ANDREAZZA
Sandra TREVISIOL	SIEGE VACANT

6°) Vie locale et sécurité

Mehdi GASMI	Jacques TRIGNAC
Romuald DELCOURT	Cyril CABIAC
Isabelle ANDREAZZA	SIEGE VACANT

7°) Mobilité et Accessibilité

Amélioration, mobilité douce, adaptation des espaces publics,

Guillaume BOULBIN	Mehdi GASMI
Carlos SANTOS	Magalie NAY BEN AMOR
Guillaume DEMIAUTTE	SIEGE VACANT

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus

Pour extrait conforme,

En mairie, le 15 avril 2026

La secrétaire



Nathalie GALLO

Le Maire



Patrick MAZZER